



Pour une école qui fait grandir.

La Roche sur Yon, le 7 octobre 2008

Monsieur l'Inspecteur,

Les équipes enseignantes ont été dans l'obligation de vous faire parvenir des propositions d'organisation concernant l'accompagnement des enfants en difficulté. Ce dispositif, rejeté par les enseignants quand le SNUipp les a consultés, ne répond pas aux difficultés rencontrées par la grande majorité de leurs élèves.

Alors que le temps de classe a été amputé de 2 heures par semaine pour les élèves, les enseignants restent avec le même temps de travail sur une année scolaire amputée de 3 semaines. Ils se trouvent maintenant avec une nouvelle organisation du travail qui alourdit une nouvelle fois leur journée.

Alors qu'il faudrait renforcer le travail en équipe, faciliter les rencontres avec les familles, diminuer le nombre d'élèves par classe et renforcer les moyens de remédiations, l'école va se trouver amputée à la rentrée 2009 de 6 000 postes dont 3 000 en RASED, de temps de préparation et de présence avec enfants augmentés.

De nombreuses questions se posent :

- Comment sera-t-il possible d'avoir des échanges avec l'ensemble des familles alors que le prise en charge des élèves en difficulté s'imposera à ces heures-là ?
- Comment travailler en conseil de maîtres ou de cycle si ce n'est à l'issue du temps de soutien ?
- Comment faciliter le travail en réseau d'écoles ?

N'oublions pas les problématiques de l'enfant. Quel rythme journalier subit-il ? Quelle est la pertinence de l'aide ?

Ne serait-il pas plus souhaitable de porter les efforts sur l'organisation des classes avec moins d'effectifs, avec une aide adaptée correspondant aux besoins de l'enfant, sur un temps d'école obligatoire aménagé en conséquence ?

Ce n'est pas en faisant "travailler plus" les élèves, qui sont d'ailleurs souvent en relation douloureuse avec l'école, que l'on obtiendra mécaniquement de "meilleurs résultats".

Le décret n°2008-775 du 30/07/2008 accorde un temps proportionné entre l'aide personnalisée et le temps d'organisation correspondant, sans plus de précisions. Nous vous demandons par conséquent de laisser à chacune des équipes enseignantes la liberté d'organiser et d'ajuster ce temps-là, en fonction des besoins.

Les enseignants ne peuvent répondre à des injonctions qui ne correspondent pas aux réalités du terrain qu'ils connaissent mieux que quiconque. Ce dispositif se met en place dans une véritable cacophonie. Le SNUipp le regrette profondément. La suppression de 3 000 postes de maîtres E et G, justifiée par ce dispositif, est une réelle catastrophe pour les 150 000 enfants suivis. Les enseignants, avec le SNUipp, ne pourront accepter de tels reculs.

Engagez quotidiennement dans la réussite de tous les élèves, ne demandez pas à nos collègues de renier leur intégrité professionnelle. Le SNUipp Vendée sera toujours à coté de ceux qui défendent une École au service de tous.

Je vous prie de croire, Monsieur, à l'expression de notre profond respect.

Jean-Jacques BOBIN
Secrétaire départemental du SNUipp85

Ensemble, agissons pour grandir l'école !

